
Adresse de la société populaire d'Autun (Saône-et-Loire), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Autun (Saône-et-Loire), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 58-59;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17453_t1_0058_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Recevoir de vous seuls toutes les impulsions morales et révolutionnaires, voir tous les Français ne former qu'un peuple de frères : tels sont nos vœux.

Restez à votre poste, Législateurs français ; continuez à détruire les factions, à punir les intrigans. Que la tyrannie enfin n'ose plus lever sa tête ; que son retour soit à jamais proscrit ; et le bonheur commun sera votre ouvrage.

Vos travaux nous annoncent depuis longtemps qu'un même laurier couronnera bientôt la justice et la paix. Déjà ces deux filles du ciel semblent veiller sur la prospérité publique. Acceptez le double hommage de nos cœurs, celui de l'admiration et de la reconnaissance.

Suivent les signatures.

RAVINET, *président*, BUTAUAUD,
COLLET, *secrétaires*.

b

Les jeunes citoyens de la même commune manifestent les mêmes principes, et brûlent d'impatience de contribuer aussi à l'anéantissement des despotes et de leurs vils satellites.

La mention honorable de ces deux adresses et leur insertion au bulletin sont décrétées (14).

[*Le bataillon d'espérance de la commune de Nantua à la Convention nationale, s. d.*] (15)

Citoyens représentans,

Héritiers de nos pères, nous voulons sincèrement la Liberté ; mais nous croyons, ainsi qu'eux, qu'elle ne peut exister sans la vertu, sans la justice : tant que l'on s'éloigne de ces deux grands principes, on se débat vainement, on erre et l'on se perd. Si dès l'aurore de la Révolution, la vérité et la justice eussent régné dans tous les cœurs, la Liberté, toujours applaudie, toujours désirée n'aurait jamais eu d'ennemis parmi nous ; déjà elle serait assise dans toute l'étendue de l'Europe ; déjà elle planerait sur l'univers entier. Quoique jeunes, nous savons déjà par la raison et par l'expérience que ce sont les pervers, les intrigans qui retardent la marche glorieuse de notre Liberté par des manoeuvres sourdes et odieuses, et qui la défigurent par leur immoralité : ils ne veulent de liberté que pour eux seuls ; ils ne veulent des fers que pour le juste et le vertueux.

Suivant leurs principes, la Liberté n'est que licence ; bien plus, elle est un crime : le patriote sensé touche au modérantisme ; l'homme vrai cache ses démarches et n'est qu'un fourbe ; le juste n'est qu'un aristocrate ; et le vertueux toujours au moins est suspect.

Telle est la manie de l'intrigant et du factieux ; pour assouvir leur ambition, ils jettent un noir venin sur toutes les oeuvres de l'homme probe, surtout ce qui peut seul nous assurer une liberté constante : mais grâces immortelles à la Convention nationale et au digne représentant Boisset, l'intrigue est déjouée, le méchant puni, et la justice triomphe.

Point de trêve, législateurs français, nous vous en conjurons par l'amour de la liberté. Nous voulons tous un gouvernement révolutionnaire, ferme ; mais juste ; un gouvernement qui récompense la vertu, qui châtie le crime ; un gouvernement qui frappe sans réserve quiconque oserait, sous quelque prétexte que ce puisse être, se montrer l'ennemi du peuple ou intriguer contre le bien de la République.

Restez donc à votre poste, législateurs, assurez-nous la liberté par vos travaux, nous y concourrons par notre obéissance aux lois, par notre amour pour la patrie ; et pères du peuple français, vous serez l'admiration de l'univers.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent les signatures.

RAVINET, *président*, BUTAUAUD,
COLLET, *secrétaires*.

8

La société populaire de Pont-Audemer [Eure] avertit la Convention qu'il existe encore des complices de Robespierre à punir : elle en voit la preuve dans les crimes du midi et les calomnies entassées dans tous les journaux contre la représentation nationale. elle invite la Convention à rester ferme à son poste, et demande la prompt organisation des écoles primaires.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'Instruction publique (16).

9

a

La société populaire d'Autun [Saône-et-Loire] remercie la Convention de ce qu'elle a annoncé qu'elle maintiendrait les sociétés populaires, qui sont les colonnes de la République ; elle jure qu'elle n'aura jamais d'autre point de ralliement que la Convention, et proteste de sa haine pour les tyrans coalisés et pour leurs vils esclaves (17).

(14) P.-V., XLVII, 106.

(15) C 322, pl. 1353, p. 6, imprimé de 2 p.

(16) P.-V., XLVII, 106.

(17) P.-V., XLVII, 106.

[*La société populaire d'Autun à la Convention nationale, le 8 vendémiaire an III*] (18)

Citoyens représentants,

Les sociétés populaires sont les colonnes de la République et la Convention nationale ne souffrira jamais qu'il leur soit porté atteinte.

Voilà citoyens représentants, la réponse que le président de la Convention a faite en votre nom, à différentes sections de Paris qui vous ont témoigné leur indignation sur le projet qui ne se manifestoit que trop évidemment de détruire les sociétés populaires. Nous scavons bien que les auteurs de la déclaration des droits de l'homme ne laisseroient jamais violer l'article prétieux qui garantit aux citoyens la liberté de s'assembler paisiblement et sans armes pour discuter leurs intérêts : mais les aristocrates qui sont les amis de la tyrannie, espéroient de trouver jusque dans votre sein des partisans de leur sisthème affreux. Les laches ! ils osoient croire que les pères du peuple deviendroient les oppresseurs de ce peuple bon et généreux qu'ils ont établi dans la dignité de ses droits ! vous venés de renverser leurs criminelles espérances : ils sont donc bien surs que les sentinelles de la liberté seront toujours réunis pour les surveiller et comprimer leurs efforts contre révolutionnaires. C'est surtout dans les crises ou se trouve la patrie, que cette surveillance est plus nécessaire que jamais ; c'est quand les brigands de la Vendée relèvent une tête audacieuse, quand les scélérats de tous les départements renouent leurs complots liberticides, quand les ennemis cachés et ouverts de la République se liguent pour calomnier, intimider, perdre les patriotes, et anéantir avec eux la révolution, c'est au milieu de ces orages que les amis de la chose publique doivent, se rallier, se serrer dans les sociétés populaires, pour écraser les malveillants et déposer dans le sein de la Convention leurs voeux et leurs sollicitudes. Pour nous, citoyens représentants, nous remplirons ce devoir sacré avec courage et avec confiance ; et nous aurons toujours pour devise, respect pour la Convention nationale, centre du ralliement des républicains, haine pour les tyrans, les modérés, les aristocrates et leurs infames complices.

Vive la Convention ! vive la République !

Les sans-culottes d'Autun,
DUVARIN, président, SOUBERBIELLE,
MACHUREAU, LENOIR, secrétaires.

b

La société populaire des Andelys [Eure] annonce le même respect pour la Convention, et l'invite à démasquer les hypocrites en patriotisme, et à fonder par son courage et sa vertu l'édifice de la prospérité publique.

(18) C 322, pl. 1353, p. 7.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces deux adresses (19).

[*Les sociétés populaires des Andelys à la Convention nationale, le 9 vendémiaire an III*] (20)

Egalité Liberté fraternité
La République ou la mort

La Convention nationale, voilà notre seul point de ralliement ; que des contre-révolutionnaires improuvent l'élan du devoir ; que nous importe, ils gagnent le salaire du crime, nous, nous payons notre dette à la vertu.

Au milieu des vociférations exaspérées, quelle sera la boussole du vaisseau de l'État ainsy ballotté en sens contraire ? les actions de ceux qui l'agitent : la conduite des hommes, voilà le véritable thermomètre de la probité ; la moralité des actions est le seul gage solide de la pureté du coeur, et tel qui ne fut jamais qu'un frippon, qu'un intrigant, qu'un scélérat, ne peut devenir un vrai républicain ; car celui qui se dit républicain doit être pur, probe, vertueux, autrement ce n'est qu'un faux patriote. Crime et républicanisme, voilà les deux extrêmes ; républicanisme et vertu, voilà les deux sinonimes.

Représentants, que votre courage continue d'arracher le masque de tous les hypocrites et bientôt les patriotes purs à l'abry des trames de l'intrigue, des hurlements du crime, du charlatanisme des fripons, des fureurs de quelques tiranneaux, se consacreront sans inquiétude à l'agriculture, au commerce, aux sciences et aux arts, source de la véritable prospérité.

Signé des membres des comités de correspondance des sociétés populaires des Andelys, et signé PASTEL, président, ROYER, LEPelletier, GAMELIN, secrétaires des sociétés réunies.

10

La justice de paix d'Amplepuis, district de Villefranche, département du Rhône, félicite la Convention sur la chute de Robespierre, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

(19) P.-V., XLVII, 106.

(20) C 322, pl. 1353, p. 8.

(21) P.-V., XLVII, 106.